



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/469

S/20025

18 juillet 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 23 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 18 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Kampuchea
démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour information, une déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique datée du 14 juillet 1988, condamnant le bombardement du camp de réfugiés kampuchéens par les agresseurs vietnamiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration susmentionnée comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) TEP Khunnal

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration publiée le 14 juillet 1988 par le porte-parole du
Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition
du Kampuchea démocratique

Le 12 juillet 1988, les agresseurs vietnamiens au Kampuchea ont tiré plusieurs coups de pièce d'artillerie de 122 millimètres sur le camp de réfugiés kampuchéens appelé Site 8, tuant une femme de 52 ans et son fils, et blessant 22 autres personnes (5 hommes, 8 femmes, 4 jeunes garçons et 5 fillettes); 2 d'entre elles sont par la suite décédées à l'hôpital Khao-I-Dang et 4 autres se trouvent dans un état critique.

Il s'agit là d'un nouvel acte criminel parmi les crimes innombrables commis par les agresseurs vietnamiens contre les civils kampuchéens innocents qui ont fui leur guerre d'agression.

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique condamne de la manière la plus catégorique ce crime des agresseurs vietnamiens contre les réfugiés kampuchéens innocents.

Cet acte criminel démontre clairement que les agresseurs vietnamiens ne sont en aucune manière disposés à rechercher une solution politique au problème kampuchéen et que le prétendu retrait partiel des troupes vietnamiennes du Kampuchea n'est en réalité qu'une nouvelle manoeuvre visant à tromper l'opinion publique mondiale.

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique demande à la communauté mondiale de condamner ce crime commis par les agresseurs vietnamiens, de même que leur occupation du Kampuchea, et de continuer à exercer des pressions sur eux pour qu'ils retirent inconditionnellement leurs troupes du Kampuchea, et que le peuple kampuchéen puisse exercer son droit à l'autodétermination.

Seul un règlement garantissant le retrait de toutes les troupes d'occupation vietnamiennes du Kampuchea pourra restaurer la paix et la sécurité dans le pays et assurer la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est.
